



DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES INTERNES

DÉPARTEMENT THÉMATIQUE A: POLITIQUES ÉCONOMIQUES
ET SCIENTIFIQUES

Atelier consacré au «financement des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique en Europe»

Parlement européen, Bruxelles, le 4 octobre 2011

COMPTE RENDU

Résumé

Cet atelier visait à évaluer les avantages, les inconvénients et les barrières liés aux différents instruments de financement des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique. Il s'est également penché sur les besoins en termes de financement et sur les instruments susceptibles de permettre de réaliser des économies d'énergie dans le cadre des mécanismes d'obligations en matière d'énergie.

Ce document a été demandé par la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE) du Parlement européen.

EXPERTS AYANT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX

M. Johannes Feist, chef de division, Global Loans Europe (jusqu'au 30.9.2011), Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), Allemagne

M. Terry Ward, directeur d'études, Applica

M. Brian Motherway, directeur des opérations, Autorité irlandaise de l'énergie durable (SEAI), Irlande

M. Didier Bosseboeuf, chef d'études sur l'efficacité énergétique au Conseil mondial de l'énergie et expert à l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), département de l'économie et des prévisions

ADMINISTRATEUR RESPONSABLE

M. Balazs Mellar

Département thématique des politiques économiques et scientifiques

Parlement européen

B-1047 Bruxelles

Courriel: Poldep-Economy-Science@europarl.europa.eu.

COMPTE RENDU DE L'ATELIER RÉDIGÉ PAR

M^{me} Isabelle Buscke (HINICIO)

M. Anthony Brenninkmeijer (HINICIO)

M. Patrick Schmidt (LBST)

VERSIONS LINGUISTIQUES

Original: [EN]

À PROPOS DE L'ORGANISATEUR

Pour contacter le département thématique ou vous abonner à son bulletin d'information mensuel, veuillez écrire à l'adresse suivante:

Poldep-Economy-Science@europarl.europa.eu.

À PROPOS DE L'ÉDITEUR

Pour contacter le département thématique ou vous abonner à son bulletin d'information mensuel, veuillez écrire à l'adresse suivante:

Poldep-Economy-Science@europarl.europa.eu.

Manuscrit achevé en octobre 2011.

Bruxelles, © Union européenne, 2011.

Le présent document est disponible sur l'internet à l'adresse suivante:

<http://www.europarl.europa.eu/activities/committees/studies/searchPerform.do>.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position du Parlement européen.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable de l'éditeur et transmission d'un exemplaire à celui-ci.

RÉSUMÉ DE L'ATELIER CONSACRÉ AU «FINANCEMENT DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN EUROPE»¹

Le président de l'atelier, le député européen **Claude Turmes**, souhaite la bienvenue aux participants et introduit la discussion sur le financement de l'efficacité énergétique. Il souligne que le préfinancement des économies d'énergie est capital pour atteindre l'objectif de 20 % d'économies d'énergie d'ici à 2020, et qu'en qualité de rapporteur de la directive sur l'efficacité énergétique, ce thème lui est particulièrement cher. Il remercie d'avance les intervenants d'avoir accepté l'invitation à cet atelier.

Session 1 – Instruments de financement des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique

M. Johannes Feist, chef de division au Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), présente des programmes paneuropéens de financement de l'efficacité énergétique et des exemples de programmes nationaux. Les principales différences entre les programmes présentés résident dans leur structure: les structures plus simples ciblent généralement les cas standards (immeubles collectifs, par exemple) tandis que les configurations plus complexes s'efforcent de répondre aux besoins de différents types de bâtiments. Il explique que ces structures obéissent toutefois généralement au même mode de fonctionnement de base: ou bien les emprunteurs demandent des subventions d'État qui leur sont octroyées par l'intermédiaire des banques commerciales, ou bien les emprunteurs reçoivent directement des prêts des banques commerciales, avec une bonification d'intérêt accordée par les banques de développement des États (les subventions sont donc intimement liées au prêt commercial). Des exemples nationaux montrent que des crédits de carbone provenant du système d'échange de quotas d'émission sont parfois utilisés pour le financement des programmes d'efficacité énergétique, ce qui pourrait entraîner des problèmes post-Kyoto.

M. Feist présente également le mécanisme paneuropéen ELENA, de la BEI, qui vise à soutenir les autorités locales et régionales dans les domaines de l'efficacité énergétique, du recours local aux énergies renouvelables et des transports verts. En complément, le Fonds européen pour l'efficacité énergétique (FEEE) répond aux besoins financiers spécifiques des pouvoirs publics locaux concernant des projets publics menés dans l'UE en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables qui sont commercialement viables. Pour conclure, M. Feist explique que mobiliser des fonds auprès du marché s'avère efficace puisque pour chaque euro accordé sous forme de subvention, le marché peut verser jusqu'à 80 euros (notamment dans le cadre du programme KfW-ELENA). Il constate que des compromis sont consentis au niveau de la conception des programmes financiers, concernant par exemple la complexité du programme, les objectifs à atteindre, la demande du marché et les fonds levés.

En réponse à la question posée par la députée européenne Pilar del Castillo Vera lors de la **session de questions et réponses** qui s'ensuit, cherchant à savoir s'il estime

¹ Ce résumé n'est pas exhaustif. Veuillez également consulter les présentations Powerpoint jointes et l'enregistrement vidéo, disponible à l'adresse <http://www.europarl.europa.eu/wps-europarl-internet/frd/vod/player;jsessionid=D6EB7ACC9685D65124374B551E085662?category=COMMITTEE&eventCode=20111004-1500-COMMITTEE-ITRE&format=wmv&byLeftMenu=researchcommittee&language=fr#anchor1>.

qu'un objectif annuel global fixé à 1,5 % d'économies d'énergie est réalisable, M. Feist fait part de sa «légère inquiétude». Il affirme que des objectifs plus ambitieux risqueraient de rendre les structures de financement plus complexes, ce qui serait moins intéressant pour les banques régionales. Il ajoute qu'à l'heure actuelle, les municipalités bénéficient de taux d'intérêt très bas et que de nouveaux investissements en faveur de l'efficacité énergétique nécessiteraient des taux encore plus réduits pour les rendre plus attrayants. M. Feist pense qu'il est plus probable d'atteindre un objectif contraignant en matière d'économies d'énergie, objectif lié à la croissance économique et à l'augmentation des prix de l'énergie.

La question posée par le député européen Markus Pieper sur l'existence ou non d'un bon transfert de savoir-faire entre les banques régionales des différents États membres reçoit une réponse mitigée, puisque M. Feist met en garde contre le fait de ne transférer que des modèles entre des régions susceptibles d'avoir des besoins radicalement différents. Il confirme par ailleurs qu'il existe un échange constant et efficace entre les banques impliquées dans les programmes européens et juge très positif le rôle d'intermédiaires joué par les banques dans le processus de prêt.

M. Terry Ward, auteur du rapport d'évaluation du volet «énergies renouvelables et efficacité énergétique des logements» de la politique régionale 2007-2013, présente les conclusions essentielles de l'étude, qui rendent compte du bien-fondé de mettre le fonds de cohésion au service de l'efficacité énergétique. La première conclusion est que les politiques de soutien à l'amélioration de l'efficacité énergétique varient considérablement d'une région à l'autre, et que les mécanismes de soutien sont souvent liés à des incitants et de plus en plus assortis de règlements (voire remplacés par des règlements). Les efforts consentis sont toutefois fréquemment minés par le fait que les gouvernements ignorent et ne mettent pas en œuvre les certificats de performance énergétique des bâtiments, par exemple. Ceci dit, d'importantes composantes des mesures de relance mises en œuvre durant la crise ont soutenu l'efficacité énergétique des logements, en augmentant le montant des fonds octroyés à l'efficacité énergétique. Or, ces fonds sont actuellement revus à la baisse sous l'effet de la consolidation des dépenses publiques. M. Ward souligne qu'à peine 2 % du fonds de cohésion est en fait mis au service du financement de l'efficacité énergétique des logements. Pour les politiques futures, il conseille de prendre en considération les bénéfices sociaux découlant de la réduction de la consommation d'énergie et de combustibles, mais de garder à l'esprit que les défaillances du marché ne permettent pas en soi de justifier n'importe quel type d'aide publique. L'une des preuves en est que, dans certains États membres, les prix des logements commencent à refléter leur consommation énergétique, attestant d'un outil efficace fondé sur le marché. Plaidant en faveur de l'utilisation du fonds de cohésion pour promouvoir l'efficacité énergétique des logements, M. Ward indique que cette mesure favorise la cohésion sociale dans l'Union européenne et égalise les conditions de vie entre les États membres.

En réponse à la question de la députée Pilar del Castillo Vera mentionnée ci-dessus, M. Ward déclare lors de la **session de questions et réponses** que l'intervention publique doit être justifiée par les défaillances du marché et que, comme l'ont montré les mesures de relance, il ne suffit pas de délier les cordons de la bourse pour résoudre les problèmes. À la suggestion de la députée européenne Silvia-Adriana Ţicău d'arrêter un montant obligatoire du fonds de cohésion à consacrer à l'efficacité énergétique, M. Ward répond qu'il n'a aucun doute quant à l'importance du financement de l'efficacité énergétique, mais qu'il faut fixer des motifs pour l'intervention de l'Union européenne, car il a l'impression que l'argent serait octroyé là où le besoin d'efficacité énergétique serait le plus urgent. Par ailleurs, les besoins étant extrêmement variés d'un État membre à l'autre, il est difficile pour l'UE d'imposer une solution unique.

Session 2 – Comment financer les mécanismes d'obligations en matière d'efficacité énergétique?

M. Brian Motherway, directeur des opérations à l'Autorité irlandaise de l'énergie durable (SEAI), présente le travail et les réflexions à la base du mécanisme d'obligations en matière d'économies d'énergie récemment mis en œuvre en Irlande. L'objectif poursuivi est d'améliorer l'efficacité énergétique mais également de soutenir directement l'économie irlandaise par le biais de la création d'emplois locaux, et, indirectement, en augmentant le pouvoir d'achat grâce à des factures énergétiques réduites. L'analyse sous-jacente montre que chaque euro consenti par les pouvoirs publics pour l'efficacité énergétique rapporte cinq euros d'investissements privés, soit un rapport de 1:5. Le but principal sous-tendant la création du régime irlandais est donc de passer des subventions à un nouveau mécanisme de financement. M. Motherway indique que l'instrument le plus prometteur pour assurer la réussite du mécanisme d'obligations en matière d'économies d'énergie résidera probablement dans la mesure consistant à «payer selon l'économie réalisée», par laquelle les consommateurs reçoivent un prêt pour rénover leur logement, sous lequel le délai d'amortissement des économies correspond à la période de remboursement du prêt. Le problème le plus fréquemment rencontré lors de la phase de test du mécanisme est de persuader les propriétaires de souscrire un prêt d'une durée approximative de dix ans dans le contexte de la crise économique. Une autre difficulté réside dans le fait que les économies réalisées en augmentant l'efficacité énergétique ne se chiffrent qu'à un millier d'euros par an, ce qui ne semble pas suffisamment motivant pour les propriétaires. Une autre gageure est de faire comprendre aux propriétaires qu'il importe de concevoir la rénovation comme un tout et non comme des interventions isolées. Par ailleurs, M. Motherway constate qu'un «marché sain» est nécessaire pour assurer des normes de qualité satisfaisantes, tant au niveau du personnel que du matériel impliqués dans la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique.

M. Didier Bosseboeuf, expert à l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et secrétaire général du groupe «Efficacité énergétique» du Conseil mondial de l'énergie, explique la motivation de la France à imposer aux fournisseurs d'énergie des obligations en matière d'économies d'énergie, par le fait que le gouvernement français s'est rendu compte qu'il n'atteindrait pas ses objectifs en matière d'efficacité énergétique des logements. Le mécanisme a dès lors été conçu de manière à répartir la charge du financement des économies d'énergie entre les fournisseurs et les consommateurs et à développer l'offre du marché de l'efficacité énergétique pour stimuler la demande. Les résultats de l'évaluation montrent que les entreprises prennent en charge 5 % des coûts du mécanisme, contre 63 % pour les consommateurs. Les «parties engagées» (qui représentent 25 000 acteurs, 80 % des obligations incombant à EDF et à GDF) doivent amener leurs clients à économiser. Conçu comme un régime complémentaire, le mécanisme d'obligations en matière d'économies d'énergie couvre des industries non membres du système européen d'échange de quotas d'émission. M. Bosseboeuf souligne en outre que l'un des grands atouts du régime français est qu'il contribuera à promouvoir l'efficacité énergétique par des voies plus nombreuses et plus diversifiées, multipliant ainsi l'effet de sensibilisation. Concernant l'efficacité du mécanisme, M. Bosseboeuf présente des données d'évaluation montrant que les objectifs en termes d'économies à réaliser ont été dépassés. D'autre part, il insiste sur le fait que les résultats français montrent que les certificats blancs n'entraînent pas en soi d'économies mais sont utilisés par les clients au sein d'un tout, comprenant essentiellement un taux de TVA réduit pour les travaux de construction en faveur de l'efficacité énergétique et d'autres incitants fiscaux (c.-à-d. uniquement sur les équipements ménagers hautement performants). Les données recueillies

semblent indiquer que les consommateurs sont avant tout intéressés par la réduction fiscale.

Il ajoute qu'il est à ce stade difficile de déterminer si les certificats ont un effet multiplicateur ou non. À la lumière de ces résultats, M. Bosseboeuf recommande de créer des mécanismes d'obligations en matière d'économies d'énergie associés impérativement à d'autres mesures.

Lors de la session de questions et réponses qui s'ensuit, le député européen Bendt Bendtsen demande aux intervenants s'ils savent combien d'emplois pourraient être créés dans les PME grâce à l'introduction de mécanismes d'obligations en matière d'économies d'énergie, et si ces mécanismes sont vraiment nécessaires. M. Bosseboeuf renvoie aux conclusions qu'il a présentées, ajoutant qu'on ne sait pas encore avec certitude si ces mécanismes sont «nécessaires» pour réaliser des économies d'énergie, mais que la création d'emplois locaux constitue certainement un argument de poids en leur faveur.

Lors d'un dernier tour d'observations, Johannes Feist souligne que l'efficacité énergétique n'est pas seulement importante en tant que telle, mais également en rapport avec d'autres objectifs. Terry Ward fait remarquer que même si les bénéfices ne peuvent pas être mesurés en termes du nombre d'emplois créés, les investissements en faveur de l'efficacité énergétique sont certainement plus intéressants que bon nombre d'autres investissements. Brian Motherway déclare que l'efficacité énergétique a du sens, que la grande question consiste à déterminer comment résoudre les défaillances du marché dans les investissements en faveur de l'efficacité énergétique, que l'efficacité énergétique contribue en tout état de cause à garder l'argent à l'intérieur de l'UE, et que la recherche indique même que cet argent est directement réinvesti dans l'économie locale. Didier Bosseboeuf constate qu'une orientation générale vers un abaissement des coûts de la main-d'œuvre et une augmentation des coûts de l'énergie faciliterait les investissements en faveur de l'efficacité énergétique.

Dans ses remarques de clôture, le président Claude Turmes conclut que les fonds publics diminuent à cause de la récession, mais que l'efficacité énergétique ouvre des possibilités, non seulement en termes d'économies d'énergie mais également en termes de maintien ou de création d'emplois. Après avoir annoncé le prochain atelier consacré à ce thème le 17 octobre, il remercie tous les intervenants pour leurs présentations brillantes et intéressantes, de même que l'assemblée pour sa participation.